



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chinon-portes-coupe-feu>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chinon : Prise en compte tardive de défauts d'intégrité de portes coupe-feu**

**5 novembre 2015**

## **France : Chinon : Prise en compte tardive de défauts d'intégrité de portes coupe-feu**

**En 2015, un contrôle annuel de l'intégrité des portes coupe-feu a eu lieu le 30 avril. Les résultats ont montré des défauts d'intégrité sur certaines portes, comme l'absence de joints. Cet examen a confirmé certaines observations relevées lors du contrôle précédent en 2014. Or, l'analyse de ces observations a été réalisée le 5 novembre 2015, soit 6 mois après ce contrôle d'avril 2015. Cette prise en compte tardive n'a pas permis le traitement des défauts dans les délais maximaux inférieurs à 1 mois ou à 3 mois, selon leur nature, ni la mise en place immédiate de mesures compensatoires, comme le prévoient les Règles Générales d'Exploitation.**

### **Ce que dit EDF :**

#### **Détection tardive de la perte d'intégrité de portes coupe-feu**

*Publié le 24/11/2015*

Des contrôles annuels de vérification de l'intégrité de portes coupe-feu sont réalisés sur l'atelier des matériels irradiés (AMI) situé sur les installations de la centrale de Chinon.

Lors de contrôles, réalisés en application des règles générales d'exploitation, ces derniers ont mis en évidence une perte d'intégrité de certaines portes coupe-feu.

Sur l'ensemble des portes contrôlées, à savoir 50, 15 d'entre elles présentent un défaut à traiter.

Des dispositions particulières ont été prises à titre palliatif (retrait d'initiateurs d'incendies, réalisation systématique d'analyses de risque d'incendie) dès la détection de ce défaut.

Des moyens ont été mis en place afin de traiter les défauts observés. Les travaux sont en cours. L'ensemble des portes coupe-feu sera conforme aux règles générales d'exploitation début 2016.

Cet évènement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement.

Il a été déclaré par la direction de la centrale de Chinon, le vendredi 20 novembre 2015, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, en raison du caractère tardif de la détection et du traitement de l'évènement.

## **Ce que dit l'ASN :**

### **Prise en compte tardive de défauts d'intégrité de portes coupe-feu**

02/12/2015



Atelier des matériaux irradiés - Utilisation de substances radioactives - EDF

L'Atelier des Matériaux Irradiés est une installation d'examen et d'expertise de matériaux, activés ou contaminés, et de fluides des circuits primaires, issus principalement des centrales nucléaires. Cette activité d'expertise doit définitivement s'achever à la fin de cette année. Une sectorisation des locaux permet de limiter les risques de propagation en cas d'incendie.

Les Règles Générales d'Exploitation de l'Atelier des Matériaux Irradiés prévoient un contrôle annuel de l'intégrité des portes coupe-feu qui contribuent à cette sectorisation.

En 2015, ce contrôle a eu lieu le 30 avril. Les résultats ont montré des défauts d'intégrité sur certaines portes, comme l'absence de joints. Cet examen a confirmé certaines observations relevées lors du contrôle précédent en 2014.

Or, l'analyse de ces observations a été réalisée le 5 novembre 2015 soit 6 mois après ce contrôle d'avril 2015. Cette prise en compte tardive n'a pas permis le traitement des défauts dans les délais maximaux inférieurs à 1 mois ou à 3 mois, selon leur nature, ni la mise en place immédiate de mesures compensatoires, comme le prévoient les Règles Générales d'Exploitation.

En cas d'incendie, le sinistre aurait pu se propager au-delà de la zone de départ de feu par défaut d'isolement.

L'affaiblissement de la protection en cas d'incendie et le délai pendant lequel les non-conformités n'ont pas été traitées et n'ont pas fait l'objet de mesures compensatoires ont conduit à classer cet évènement au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-control/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Prise-en-compte-tardive-de-defauts-d-integrite-de-portes-coupe-feu>